



DIVISION DE STRASBOURG

Strasbourg, le 21 mai 2021

N° Réf : CODEP-STR-2021-022841
N/Réf. Dossier : INSSN-STR-2021-0830

Monsieur le directeur du centre nucléaire
de production d'électricité de Cattenom
BP n°41
57570 CATTENOM

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
CNPE de Cattenom
Inspection du 6 mai 2021
Thème « Conformité des activités sur l'arrêt pour visite décennale du réacteur n°3 »

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection inopinée a eu lieu le 6 mai 2021 au centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom dans le cadre de l'arrêt pour visite décennale du réacteur n°3.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

L'objectif de l'inspection portait sur le contrôle des activités de maintenance en cours sur les différents chantiers de l'arrêt du réacteur n°3.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 6 mai 2021 portait sur le contrôle des interventions réalisées par les agents du CNPE de Cattenom et les entreprises prestataires dans le cadre de l'arrêt pour visite décennale du réacteur n°3. Les inspecteurs ont vérifié, sur différents chantiers, le respect par le CNPE et ses prestataires des règles de radioprotection, de sécurité, d'assurance qualité et de contrôle des interventions.

Au cours de cette inspection, les inspecteurs ont en particulier contrôlé, par sondage, les chantiers et thématiques suivantes :

- Le décalorifugeage du pressuriseur en vue de l'épreuve hydraulique du circuit primaire principal (CPP),
- Les soupapes de sécurité du circuit primaire (SEBIM) et leurs armoires de pilotage,
- Le remplacement du groupe moto-pompe primaire (GMPP) 3 RCP 053 PO,
- La collecte d'eau de ruissellement sur la terrasse de la bâche de traitement et réfrigération des piscines (PTR) suite à la découverte d'une nouvelle présence de tritium dans les réseaux,
- La salle de commande suite à sa modernisation et les modifications liées,
- La résorption de l'écart de conformité (EC) 533 relatif à des défauts de calibrage de fusibles thermiques,
- Le déploiement des modifications en lien avec les rénovations des systèmes de protection du réacteur (RPR) et de mesure de la puissance neutronique (RPN).

À l'issue de cette inspection et sur la base des chantiers et thématiques contrôlés, les inspecteurs constatent que les activités se déroulent conformément à l'attendu. Ils ont également pu constater que vos chargés d'affaires avaient connaissance de retours d'expériences récents en provenance du parc et avaient déjà entrepris des contrôles en lien avec ceux-ci. Par ailleurs, les inspecteurs n'ont pas constaté de défauts liés à la résorption d'écarts de conformité dans le cadre de cet arrêt de réacteur.

Néanmoins, les inspecteurs ont constaté qu'un saut de zone du bâtiment des auxiliaires de sauvegarde (BAS), bien que conforme à votre référentiel, entraînait une incompréhension de la part de vos intervenants. De plus, ils ont constaté que le bâtiment autour de votre bache PTR n'était pas étanche, de l'eau de pluie ruisselait le long de la bache, à l'intérieur du bâtiment. Ces constats nécessiteront des actions correctives de votre part.

A. Demandes d'actions correctives

Remplacement de la GMPP 3RCP053PO

Le 6 mai 2021, les inspecteurs se sont rendus dans le bâtiment réacteur de la tranche n°3 afin de contrôler le chantier de remplacement du groupe motopompe primaire (GMPP) 3RCP053PO.

Les inspecteurs ont constaté la présence d'huile aux alentours de cette GMPP, sur les charpentes métalliques ainsi que sur des câbles. Cette huile a pour origine une fuite qui a eu lieu en amont de l'arrêt et qui avaient nécessité plusieurs appoints d'huile.

Cette huile représente un potentiel calorifique et pourrait présenter un risque dans le cadre des activités de maintenance prévues.

Demande n°A.1 : *Je vous demande de procéder au nettoyage de l'huile présente aux alentours de la 3RCP053PO.*

Radioprotection – saut de zone

Le 6 mai 2021, les inspecteurs ont constaté la présence d'intervenants prestataires en tenues Everest dans une zone propre. Ces intervenants avaient franchi le saut de zone, marquant le passage d'une zone contaminée vers une zone propre, situé au niveau 0 m du bâtiment des auxiliaires de sauvegarde (BAS) en allant vers la bache de traitement et réfrigération des piscines (PTR).

Les explications de ces prestataires sur les raisons de leur présence en tenue Everest en zone propre n'était pas claires, de plus, plusieurs autres de vos prestataires nous ont indiqué ne pas avoir compris qu'ils sortaient de zone contaminée et allaient vers une zone propre en quittant le BAS pour rejoindre la bache PTR.

Demande n°A.2 : *Je vous demande de veiller à assurer la bonne compréhension par vos prestataires et la clarté des affichages en lien avec vos sauts de zone. Vous m'indiquerez les mesures que vous prendrez en ce sens.*

Bâche PTR

Le 6 mai 2021, les inspecteurs se sont rendus dans le bâtiment ainsi que sur la toiture de la bache de traitement et réfrigération des piscines (PTR) du réacteur 3 afin de contrôler la mise en place du système de collecte d'eau de ruissellement.

Les inspecteurs ont constaté la présence d'eau de pluie ruisselant le long de la bache PTR ainsi qu'une flaque d'eau en pied de bache à l'intérieur du bâtiment. De plus, sur la toiture, ils ont pu constater qu'une boîte à eau du système de récupération des eaux pluviales était endommagée.

Ces constats remettent en cause l'étanchéité du génie civil de ce bâtiment.

Demande n°A.3 : ***Je vous demande de caractériser ces constats. Vous appliquerez vos règles de gestion des écarts et me transmettez les traitements prévus ainsi que leurs échéances.***

B. Compléments d'information

Systeme de collecte – bache PTR

Au début du mois de février, vous avez déclaré un événement significatif relatif à environnement lié à la présence de tritium dans les eaux usées. Lors de la recherche de contamination, vous avez découvert mi-février une forte concentration en tritium au niveau de la toiture terrasse dite « casemate » de la bache PTR du réacteur n°2. Vous nous avez indiqué que la présence de tritium est en lien avec la modification du système d'éventage du réservoir PTR, réalisée lors de la 3^{ème} visite décennale des réacteurs n°1 et n°2. Des systèmes de collecte des eaux de pluie avaient alors été mis en place au niveau des terrasses dites « casemate » et « basse » des baches PTR du réacteur n°1 et n°2.

Le 6 mai 2021, les inspecteurs ont constaté la mise en place de la modification du système d'éventage de la bache PTR du réacteur n°3. Vous nous avez indiqué que la modification avait été réalisée avant la mise à l'arrêt du réacteur n°3 dans le cadre de la visite décennale en cours, soit mi-février.

Les inspecteurs ont également constaté la présence d'un premier système de collecte des eaux de pluie au niveau de la toiture terrasse dite « casemate » de la bache PTR du réacteur n°3. Vous nous avez indiqué que ce dispositif était déjà en place avant la réalisation de la modification du système d'éventage de la bache PRT de ce réacteur. Les inspecteurs notent aussi qu'un second système de collecte a été mis en place récemment, à la suite de la découverte de tritium dans le réseau d'eaux pluviales (SEO). Celui-ci permet de collecter les eaux pluviales en sortie de gouttière provenant de la terrasse « casemate » et arrivant en terrasse « basse ». Ce second dispositif est similaire à celui mis en place pour les réacteurs n°1 et n°2.

Demande n°B.1 : ***Je vous demande de m'indiquer les raisons pour lesquelles le retour d'expérience réalisés lors de la détection de tritium en toiture de la bache PTR du réacteur n°2 n'a pas permis d'identifier ou d'anticiper un problème de dispositif de collecte au niveau des terrasses de la bache PTR du réacteur n°3.***

Vous voudrez bien me faire part sous deux mois des remarques et observations ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le chef de la division de Strasbourg

Signé par

Pierre BOIS

